

## EHPAD LES HORTENSIAS

3 rue Berteaux à Clermont-Ferrand

04 73 23 67 50

secretariat-hortensias@ccas-clermont-ferrand.fr



*Tramway, ligne A - Arrêt St-Jacques Loucheur,  
 Ligne 3 - Arrêt Neuf Soleils ou Vignaud  
 et Ligne 8 - Arrêt Les Plats*

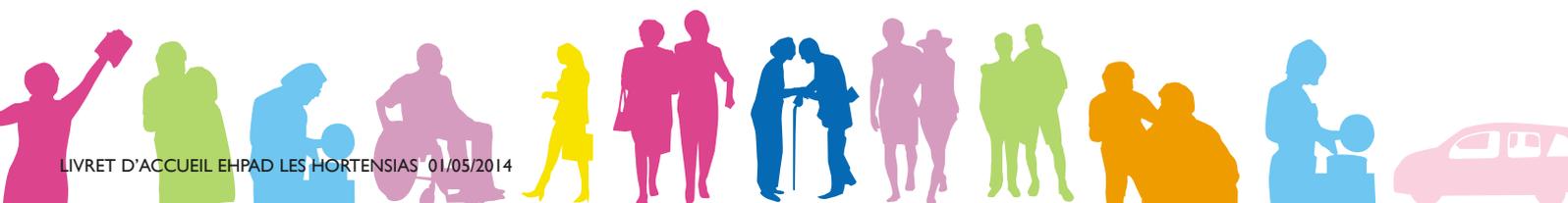
L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) « **LES HORTENSIAS** » accueille 80 résidents âgés de 60 ans et plus qui ont besoin d'une aide dans la vie quotidienne, 40 places étant réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Il propose aussi un Accueil de Jour de 10 places pour permettre aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, qui vivent encore à leur domicile, de pratiquer des activités de vie quotidienne et de loisirs dans un environnement convivial et sécurisé. L'Accueil de Jour permet aussi aux aidants de s'accorder des moments de temps libre.

L'établissement se situe dans le quartier Saint-Jacques, à proximité de petits commerces et d'une école. L'établissement bénéficie d'espaces verts fleuris et aménagés, dont une partie sécurisée est accessible aux personnes accueillies dans les unités de vie Alzheimer.

L'accès à l'établissement se fait par la rue Berteaux (n° 3). Un parking est réservé aux visiteurs.

Le **hall d'entrée** est le point central de la maison. Un tableau d'affichage informe sur la vie quotidienne de la maison: menus, animations proposées... Des documents complémentaires sur le fonctionnement de l'établissement sont à disposition: comptes-rendus du conseil de la vie sociale, projets d'animation, conseils pratiques...





Ce hall dessert **l'accueil-secrétariat, les bureaux du responsable d'établissement et de l'animatrice.**

Le hall dessert aussi l'entrée de la salle à manger dans laquelle se retrouvent pour le déjeuner les résidents du secteur dépendant ainsi que les retraités du quartier.

Dans le prolongement du hall, on accède à un **salon de coiffure**, mis à disposition des professionnels extérieurs, et aux locaux de **l'Accueil de Jour**, composés de deux salles d'activité et d'une salle de repos, d'un office équipé d'une cuisine ainsi que de vestiaires et d'une salle d'eau avec toilettes. Les locaux de l'Accueil de Jour ouvrent sur un jardin sécurisé.

L'établissement est organisé en **4 unités de vie** :

- **« Les Coquelicots »**, au rez-de-chaussée, et **« Les Myosotis »** au 1<sup>er</sup> étage desservi par un ascenseur, situés à l'arrière du bâtiment, accueillent les personnes désorientées.

- côté rue et desservis par un ascenseur, **« Les Tournesols »** au 1<sup>er</sup> étage et **« Les Oliviers »** au 2<sup>e</sup> étage accueillent les résidents dépendants.

**La salle de soins, les bureaux des infirmières et du médecin**, ainsi que la **pharmacie interne**, se situent au centre de ces unités de vie, au 1<sup>er</sup> étage.

À proximité se trouve la **salle des transmissions** où se réunit l'ensemble de l'équipe (principalement à 7 heures, 14 heures et 21 heures) pour évoquer et coordonner les diverses actions menées auprès de l'ensemble des résidents.

Un premier **jardin** est accessible aux résidents du secteur dépendant : il est situé au centre du bâtiment à proximité du parking réservé aux visiteurs. Un second jardin sécurisé est réservé aux personnes désorientées et est accessible depuis l'unité de vie du rez-de-chaussée.

## LES SERVICES LIÉS À L'HÉBERGEMENT AUX HORTENSIAS

### LA CHAMBRE

Chaque **chambre** est numérotée et identifiée au nom du résident qui l'occupe.

Elle est équipée de mobilier adapté (dont un lit médicalisé) et d'une salle d'eau individuelle et de toilettes accessibles aux personnes en situation de handicap.

Elle peut être personnalisée en apportant de petits objets et bibelots en concertation avec le chef d'établissement.

Chaque porte de chambre est munie d'un **verrou intérieur**. Le résident peut disposer d'une **clé individuelle** pour fermer sa chambre de l'extérieur. En cas de nécessité et pour des raisons de sécurité, le chef d'établissement ou son représentant, possédant un double de chaque clé, peut être amené à l'utiliser.

Les petits travaux d'installation (cadre photo, branchement électrique...) doivent être réalisés uniquement par l'**agent technique** de l'établissement : il intervient auprès des résidents en fonction des besoins et dans le respect des règles de sécurité.

Un système d'**appel malade** fonctionnant jour et nuit permet au résident d'alerter le personnel en cas de besoin.

Pour des raisons de sécurité, l'établissement fournit et entretient la literie :

matelas, draps, couvertures, dessus de lit, oreiller.

Le résident doit apporter son **nécessaire de toilette** (savon surgras de préférence, gel douche et shampoing doux, dentifrice...) et **du linge** (serviettes et gants de toilette) ainsi que son **linge personnel** en quantité suffisante. Il doit veiller à les renouveler régulièrement, si besoin.

**Téléphone** : il appartient au résident de faire les démarches nécessaires auprès des opérateurs pour faire brancher la ligne. Cette ligne est strictement personnelle. Il est cependant conseillé de communiquer le numéro de téléphone au secrétariat de l'établissement.

**Téléviseur** : un téléviseur est à la disposition des résidents dans chaque unité de vie ainsi que dans la salle à manger au rez-de-chaussée.

Le résident peut installer une télévision dans sa chambre sous réserve de conformité aux normes en vigueur. Le résident doit veiller à respecter le repos de ses voisins en limitant le volume sonore de l'appareil ou bien en utilisant des écouteurs.



## LA RESTAURATION

Les repas sont confectionnés sur place par des cuisiniers professionnels qui participent également au service. Ils sont élaborés à partir d'un plan alimentaire adapté aux besoins de la personne âgée.

Les menus sont affichés dans le hall d'entrée et dans chaque unité de vie.

Un régime peut être pris en compte, uniquement sur avis médical.

Un plat de substitution est possible, sous certaines conditions, afin de répondre au mieux aux goûts de chacun.

Les **petits-déjeuners** sont servis en chambre à partir de **7 heures 30**.

Le **déjeuner** est servi à **12 heures** en salle à manger pour les résidents du secteur dépendant. Les résidents du secteur sécurisé prennent leur déjeuner dans les unités de vie.

Pour tous les résidents, le **dîner** est servi à partir de **18 heures 30** en unités de vie.

## AUTRES SERVICES

L'ensemble du **linge personnel** peut être entretenu par l'intermédiaire de la structure qui prend en charge le marquage obligatoire du linge au nom du résident (prestation comprise dans le prix de journée) en lien avec l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) géré par le CCAS.

L'**entretien courant** des chambres et des locaux collectifs est réalisé par les agents de l'établissement qui veillent à maintenir une hygiène en adéquation avec les règles de la collectivité.

Le **courrier** est distribué tous les matins. Il appartient au résident et à sa famille d'en assurer le suivi. Il organise le transfert de son



Selon l'état de santé et en lien avec l'infirmière, les repas peuvent être servis en chambre.

Une collation est proposée dans l'après-midi.

Le résident peut, bien sûr, sortir déjeuner à l'extérieur: il doit en informer systématiquement et suffisamment tôt le secrétariat et/ou l'infirmière, afin que celle-ci prépare les médicaments éventuels.

Le résident peut inviter sa famille ou ses amis à déjeuner en salle à manger ou bien, pour les résidents désorientés, dans un espace prévu à cet effet dans leur unité de vie.

Dans ce cas, le résident ou sa famille doivent le signaler au secrétariat 48 heures à l'avance, en indiquant le nombre de personnes concernées et acquitter les tickets repas pour les invités vendus au tarif en vigueur.

courrier de son domicile à l'établissement et, si nécessaire, de l'établissement au domicile d'un référent.

Un **salon de coiffure** est à la disposition de tous les professionnels qui interviennent à la demande du résident qui fait appel au coiffeur de son choix. Le secrétariat doit être informé du rendez-vous.

Des **soins de confort et de bien-être** peuvent être dispensés, en fonction des possibilités, par des agents formés (épilation, manucure, bain de pieds relaxant...).

Pratique religieuse: le résident peut faire appel au **ministre du culte** de son choix.

## L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN AUX HORTENSIAS

Le **médecin coordonnateur** de l'établissement (ou ses remplaçants) est présent pour assurer une coordination médicale auprès de l'ensemble des résidents, en lien si nécessaire avec le médecin traitant choisi par le résident. Il peut être également choisi comme médecin traitant. Le médecin coordonnateur est, bien sûr, à la disposition des résidents et des familles pour les recevoir, sur rendez-vous.

7 jours sur 7, de 7 heures à 21 heures, **les infirmières** (en tenue blanche) sont responsables de la dispensation des soins nécessaires au bien-être des résidents en étroite collaboration avec le médecin coordonnateur et le responsable d'établissement. Elles s'appuient pour cela sur l'ensemble de l'équipe qu'elles encadrent. Impliquées dans la vie quotidienne de l'établissement, elles donnent au résident et à sa famille toute information utile pour favoriser un séjour agréable.

Les **auxiliaires de soins** (en tenue verte) apportent une aide dans les gestes courants en fonction des capacités de la personne (toilette, aide à l'habillage, aux repas). Les **agents sociaux** (en tenue bleue) participent à cet accompagnement tout en assurant l'hygiène des locaux.

La **motricienne** et la **psychologue** peuvent être amenées à intervenir, sur avis médical et en lien avec l'équipe.

L'établissement dispose d'une pharmacie interne gérée par une **pharmacienne** et une **préparatrice en pharmacie**. La pharmacie fournit les médicaments prescrits par les

médecins en collaboration avec le médecin coordonnateur.

D'autres professionnels extérieurs à l'établissement peuvent être sollicités : kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure... en fonction des besoins du résident, en lien avec lui, son médecin traitant et l'équipe.

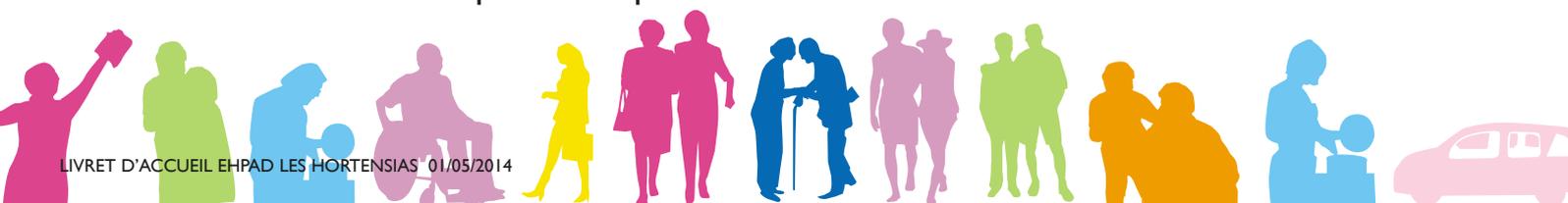
L'**animatrice** de l'établissement propose des activités régulières qui visent tant le divertissement et le bien-être des résidents que le maintien de leur autonomie et la stimulation de leurs capacités.

Des temps de réunion (**transmissions**) entre les différents professionnels intervenant auprès du résident sont organisés, notamment dans la matinée et en début d'après-midi, pour faire le point sur la situation de chaque résident. Les informations importantes sont consignées dans un dossier informatisé et individualisé. Cela permet de réajuster l'accompagnement individuel, si nécessaire.

L'ensemble des agents participe régulièrement à des actions de **formation** afin de parfaire leurs connaissances et d'enrichir leur pratique professionnelle.

Afin de permettre aux résidents d'identifier les personnels, ceux-ci portent un **badge** avec leur nom, prénom et fonction.

Le **chef d'établissement** gère l'ensemble du personnel salarié et veille à la qualité d'accompagnement des résidents en lien avec le médecin coordonnateur.



## LA PARTICIPATION DU RÉSIDENT ET DES FAMILLES

Chaque résident est associé par l'équipe à son **projet d'accompagnement personnalisé** en tenant compte de ses capacités, de sa liberté de choix et des limites liées au fonctionnement de l'établissement.

Les résidents et les familles sont invités à donner leur avis sur le fonctionnement général de l'établissement lors des réunions du **Conseil de la Vie Sociale** (3 fois par an), par l'intermédiaire de leurs représentants. Les comptes-rendus et dates de réunion sont accessibles dans le classeur sur le présentoir dans le hall d'entrée.

Les **animations** et **activités** régulièrement proposées sont programmées à la semaine ou au mois : atelier mémoire, activités manuelles, artistiques, chant, sorties à l'extérieur, fêtes des saisons... Le calendrier est à la disposition des résidents sur le panneau d'affichage et le projet d'animation est accessible sur le présentoir situé dans le hall d'entrée.

La participation est libre, toutefois les résidents sont sollicités par l'équipe pour venir partager ces moments d'échanges et de convivialité.

L'établissement participe aussi aux actions d'animation organisées au niveau du CCAS pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur : échanges avec les résidents

d'autres établissements, avec les enfants des écoles du quartier... Le résident et sa famille doivent prendre connaissance et signer le **règlement de fonctionnement** et le **contrat de séjour** ci-joints. Ces documents complètent les informations données dans ce livret, notamment les droits et obligations du résident et les modalités de facturation du séjour.

Le **secrétariat** est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h : il est à la disposition du résident et de sa famille pour répondre à des questions administratives ou relatives à la vie dans l'établissement. Les plaintes et les réclamations des résidents et des familles font l'objet d'un traitement systématique.

Responsable de l'organisation, de la sécurité et de la qualité des services, en lien avec le CCAS, le **chef d'établissement** est présent pour échanger avec le résident et sa famille et les accompagner au quotidien.



***L'équipe des HORTENSIAS mettra tout en œuvre pour que chaque résident trouve confort, bien-être, sécurité et attention au cours de son séjour.***